

Municipalité de Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil, tenue le 6 septembre 2005, à la salle de conférence du Centre de la Volière, à vingt heures.

En présence des conseillers :

Madame Nancy Guichard, messieurs Gaston Bernier, Joël Bernier, Denis Boulanger, Michel Rousseau et Christian Vinet formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Jacques André Roy.

Madame Hélène Painchaud, directrice générale, est également présente.

01. Ouverture de la réunion

Monsieur le maire souhaite la bienvenue et déclare la réunion ouverte.

02. Adoption de l'ordre du jour

05-09-01 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame Nancy Guichard

Appuyé par monsieur Joël Bernier

Et unanimement résolu

Que l'ordre du jour soit adopté, le varia restant ouvert.

Adopté.

03. Adoption du procès-verbal

05-09-02 Adoption du procès-verbal

Il est proposé par monsieur Christian Vinet

Appuyé par monsieur Michel Rousseau

Et unanimement résolu

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil tenue le 1^{er} août 2005, soit accepté tel que présenté.

Adopté.

a) Suivi au procès-verbal

Les conseillers n'ont aucune question concernant le procès-verbal.

04. Correspondance

05-09-03 Recommandation municipale à la demande de madame Véronique Lapointe

Considérant que madame Véronique Lapointe demande à la municipalité de Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues de faire ses recommandations à la Commission de protection du territoire agricole du Québec concernant une demande d'aliénation et d'utilisation à une fin autre que l'agriculture pour une partie du lot 125 (125-P) ;

Considérant que ce terrain est borné au nord par le fleuve St-Laurent, à l'est par une partie du lot 124 (124-P) appartenant à monsieur Stéphane Vézina et

au bas de la falaise par une partie du lot 124 (124-P) propriété de madame Pauline Roy, au sud par une partie du lot 125 (125-P) propriété de monsieur Yvon Roy et à l'ouest par une partie du lot 125 (125-P) propriété de monsieur Gilles Laberge et Als .

Considérant que le terrain visé par la demande est en friche et marécageux , ce dernier, n'ayant jamais été utilisé pour des fins agricoles. De plus, la partie de l'escarpement est très abrupte.

Considérant que l'ensemble du territoire de la municipalité de Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues est essentiellement "zone agricole", donc, qu'il n'y a pas d'autres espaces disponibles ;

En conséquence

Il est proposé par monsieur Christian Vinet

Appuyé par monsieur Gaston Bernier

Et unanimement résolu

Que la municipalité de Saint-Antoine de l'Isle-aux-Grues recommande d'autoriser l'aliénation et l'utilisation à une fin autre que l'agriculture d'une partie du lot 125 (125-P) et ce, en raison du faible potentiel agricole de ce terrain.

Adopté.

05-09-04 Don pour la Société Canadienne du Cancer

Considérant que madame Mireille Thibault, attachée politique du Député, monsieur Norbert Morin et monsieur Denis Boulanger, résident de l'Isle-aux-Grues, ont adressé une demande de don pour l'activité de financement de la Société Canadienne du Cancer «*Prison ou Caution*» ;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Michel Rousseau

Appuyé par monsieur Christian Vinet

Et unanimement résolu

Que la municipalité de Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues accorde un don de 25 \$ à madame Mireille Thibault et un don identique à monsieur Denis Boulanger pour l'activité de financement de la Société Canadienne du Cancer «*Prison ou Caution*».

Adopté.

05-09-05 Amélioration des chemins de la Batture, de la Volière et du Roi

Considérant que des travaux sont requis pour l'amélioration des chemins de la Batture, de la Volière et du Roi ;

En conséquence ;

Il est proposé par monsieur Gaston Bernier

Appuyé par monsieur Michel Rousseau

Et unanimement résolu

Que le Conseil de la Municipalité de Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur les chemins municipaux pour un montant subventionné de 5 000 \$ et joint à la demande une copie des pièces justificatives, conformément aux exigences du ministère des Transports.

Que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les chemins dont la gestion incombe à la Municipalité.

Adopté.

Dans une lettre en date du 5 septembre 2005, monsieur Steeve Rouillard présente sa démission à titre de pompier volontaire et ce, pour des raisons personnelles et familiales.

Le réseau Biblio de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches nous avise que la tarification des services pour 2005 est majorée de 2%, pour s'établir à 3,25 \$ per capita.

Monsieur Paul Crête, député de Montmagny/L'Islet/Kamouraska/Rivière-du-Loup, accuse réception de la résolution d'appui aux travailleurs de l'usine Bombardier Transport de La Pocatière.

Monsieur Norbert Morin confirme un montant de 300 \$ provenant du programme *Support à l'action bénévole 2005-2006* qui sera alloué pour les Fêtes du 175^{ième} Isle-aux-Grues.

Le CLD de la MRC de Montmagny a transmis le protocole d'entente *Fonds d'études et recherches, convention relative à l'octroi d'une aide financière* dûment signé concernant l'étude *La valorisation de l'Isle-aux-Grues et l'amélioration du transport*.

Le Tribunal administratif du Québec, section du territoire et de l'environnement, a transmis sa décision concernant le dossier de madame Ginette Vézina et de monsieur Jean-Yves Roy (lot 119-P). Dans sa décision le Tribunal :

- Accueille le recours
- Infirme la décision rendue le 19 novembre 2004 par la Commission de protection du territoire agricole du Québec, et
- Autorise l'utilisation à des fins autres qu'agricoles, soit pour la construction d'une résidence, d'une partie du lot 119 (119-P).

Suite à une demande de la Municipalité pour réévaluer le dossier *Interruption de service du traversier les 23 et 24 avril 2005, demande de remboursement des frais de service aérien*, monsieur Édouard Rivard, vice-président à l'exploitation à la Société des traversiers du Québec, confirme que suite à une autorisation de procéder par voie aérienne donnée par monsieur Pierre-Paul Desgagnés pour la journée du 23 avril 2005, la Société des traversiers du Québec accepte de rembourser la totalité des frais aériens pour une somme de 3 980 \$ soit la facture d'Air Montmagny sans les taxes.

La MRC de Montmagny a transmis une copie des règlements suivants :

- Règlement # 2005-32 – Règlement de contrôle intérimaire pour la cohabitation en milieu agricole sur le territoire de la MRC de Montmagny
- Règlement # 2005-33 – Règlement sur la protection des rives, du littoral et des plaines inondables

- Règlement # 2005-36 modifiant le règlement de contrôle intérimaire # 2003-22 relatif à la protection et à la mise en valeur des forêts privées. L'approbation du MAMSL est requise pour l'entrée en vigueur de ce règlement.

05. Présentation et adoption des comptes

05-09-06 Présentation et adoption des comptes

Il est proposé par monsieur Christian Vinet

Appuyé par monsieur Joël Bernier

Et unanimement résolu

Que les comptes suivants soient payés :

Liste des chèques # 6388 à 6449

# 6388	Hélène Painchaud	salaire	286,00
# 6389	Michel Gagné	collecte des vidanges	263,85
# 6390	Robert Vézina	salaire	245,00
# 6391	Jean-Gabriel Castillo	salaire	129,00
# 6392	Société canadienne des postes	fourniture	65,56
# 6393	Hélène Painchaud	salaire	286,00
# 6394	Michel Gagné	collecte des vidanges	263,85
# 6395	Robert Vézina	salaire	245,00
# 6396	Simon Roy	réfection du chemin de la batture	240,00
# 6397	Jacques André Roy	frais (39,00) et remb. d'achats (26.43)	65,43
# 6398	Microplus et Dumoulin Montmagny	informatique	310,32
# 6399	Matériel-Art Inc.	encadrement de 4 toiles de Robert Gagné	897,20
# 6400	Bureautique Côte-Sud	fourniture de bureau	189,90
# 6401	Denis Bernier	frais de déplacement – pompier	30,00
# 6402	Marc-André Boulanger	frais de déplacement – pompier	45,00
# 6403	Caisse Desjardins de l'Île-aux-Grues	Télu	146,13
# 6404	Dominic Lefrançois	frais de déplacement – pompier	30,00
# 6405	Patrice Painchaud	frais de déplacement – pompier	15,00
# 6406	Steeve Rouillard	frais de déplacement – pompier	15,00
# 6407	Michel Rousseau	frais de déplacement – pompier	30,00
# 6408	Réal Roy	frais de déplacement – pompier, entretien général et réfection du chemin de la Batture	2 810,09
# 6409	Daniel Vézina	frais de déplacement – pompier	30,00
# 6410	Christian Vinet	frais de déplacement – pompier	59,38
# 6411	Julien Tousignant	frais de déplacement – pompier	15,00
# 6412	StéreoPlus Léonard Chabot	Premiers répondants	115,01
# 6413	Les Produits Armand Roy Inc.	fourniture pour l'entretien	197,62
# 6414	Les Concassés du Cap Inc.	location et transport pour le recyclage	989,22
# 6415	Robert Corbin & Fils Inc.	fourniture pour l'entretien	112,50
# 6416	Raymond Chabot Grant Thornton	services professionnels	1 005,32
# 6417	S.C.A. de l'Île-aux-Grues	transport et remb. d'achat pour les pompiers	107,81
# 6418	CLSC et CHSLD de la MRC de Montmagny	vaccins pour les premiers répondants	120,96
# 6419	Pneus André Ouellet 2000 Inc.	tracteur à gazon	13,80
# 6420	Yannick Lebel	remb. d'achat pour le tournoi de balle	89,72
# 6421	Épicerie Michel Gagné	fourniture pour l'entretien	378,79
# 6422	Corus	publicité	442,85
# 6423	Neige & Vent	équipement pour les pompiers	274,91
# 6424	Les Excavations Laurent & Frédéric Proulx		

gravier pour le chemin de la Batture	1 196,24
# 6425 Lavery, DeBilly services professionnels	292,67
# 6426 André Roy réfection du chemin de la Batture	1 432,06
# 6427 S.C.A. de Montmagny fourniture pour l'entretien	728,80
# 6428 Alex Coulombe Ltée fourniture pour distributrice	158,38
# 6429 Ville de Montmagny piquets de signalisation	200,00
# 6430 Jean-Gabriel Castillo salaire	126,68
# 6431 Jean-Gabriel Castillo salaire	122,95
# 6432 Société canadienne des postes lettre circulaire	8,05
# 6433 Société canadienne du Cancer don (Mireille Thibault)	25,00
# 6434 Société canadienne du Cancer don (Denis Boulanger)	25,00
# 6435 Hélène Painchaud salaire	286,00
# 6436 Michel Gagné collecte des vidanges	263,85
# 6437 Robert Vézina salaire	245,00
# 6438 Chèque annulé	0,00
# 6439 Hélène Painchaud salaire	286,00
# 6440 Michel Gagné collecte des vidanges	263,85
# 6441 Robert Vézina salaire	245,00
# 6442 Jean-Gabriel Castillo paye de vacances	60,21
# 6443 Denise Vézina entretien ménager	60,30
# 6444 S.C.A. de Montmagny entretien général	54,00
# 6445 Denise Vézina paye de vacances	29,11
# 6446 Hélène Painchaud salaire	286,00
# 6447 Jacques André Roy salaire du maire	341,91
# 6448 Michel Gagné collecte des vidanges	263,85
# 6449 Robert Vézina salaire	245,00

Adopté

Certificat de disponibilité de crédits

Je, soussignée, Hélène Painchaud, directrice générale de la municipalité de Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues, certifie que la municipalité de Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues dispose des crédits suffisants pour les fins visées par les comptes ci-haut mentionnés au montant de 17 807.13 \$

Hélène Painchaud

06. Plan des mesures d'urgence municipales

- a) Dépôt du plan
- b) Nomination du personnel

Monsieur le maire présente le *Plan des mesures d'urgence municipal* révisé et mentionne le bon travail du Comité de planification composé de : mesdames Nancy Guichard, Hélène Painchaud et messieurs Joël Bernier, Christian Vinet

05-09-07 Dépôt du Plan des mesures d'urgence municipales

Considérant qu'un Plan des mesures d'urgence municipales a été produit en mars 1984 et que la dernière mise à jour remonte à novembre 1986 ;

Considérant qu'un Comité de planification formé de membres du Conseil s'est chargé de réviser et d'effectuer la mise à jour du Plan des mesures d'urgence municipal ;

Considérant que pour assurer l'efficacité du plan en cas d'urgence, la Municipalité doit nommer un coordonnateur et des directeurs de services ;

En conséquence ;

Il est proposé par monsieur Denis Boulanger

Appuyé par monsieur Gaston Bernier

Et unanimement résolu

Que la municipalité de Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues adopte le Plan des mesures d'urgence municipale révisé incluant la mise à jour ;

Que monsieur Jacques André Roy, maire, soit nommé coordonnateur et responsable de l'urgence.

Que madame Hélène Painchaud, directrice générale, assure les postes de coordonnateur adjoint, directeur du secrétariat et directeur des communications.

Que madame Nancy Guichard soit nommée directeur des service sociaux et monsieur Michel Rousseau, directeur des incendies.

Qu'une copie du Plan des mesures d'urgences municipales soit transmise au ministère des Transports du Québec ainsi qu'à la MRC de Montmagny.

Adopté.

07. Contrat de déneigement

Monsieur le maire mentionne que le ministère des Transports du Québec propose un montant de 15 186 \$ pour le déneigement du chemin du Quai, d'une partie du chemin du Roi et du chemin de l'Aéroport sur une longueur de 3,23 km. Monsieur le maire indique qu'il est à négocier avec le Ministère une augmentation du prix du contrat et ce, à cause du coût de l'essence. La décision sera prise lors d'une séance ultérieure.

08. Plate-forme d'observation

Monsieur le maire mentionne qu'il y a un litige sur les titres de propriété concernant le terrain sur lequel la plate-forme d'observation est construite. Il rappelle que sur la matrice graphique aucun terrain n'apparaît comme étant propriété de l'ancien propriétaire. Monsieur le maire mentionne qu'il a offert à la propriétaire de régler de manière compensatoire. Cette offre a été refusée et madame Clarisse Guichard a été nommée par procuration pour représenter la propriétaire.

09. Sécurité incendie

Dans une lettre en date du 25 août 2005, messieurs Michel Rousseau, chef pompier et Christian Vinet, pompier et responsable de la Sécurité incendie, avisent la Municipalité qu'ils ont constaté différents problèmes sur le camion incendie et ce, tant au niveau des pompes que mécaniques. Dans l'état actuel du camion, ils recommandent de se procurer une autre autopompe et de mettre l'unité actuelle au rancart ou du moins, de s'en servir comme deuxième camion d'intervention. Monsieur le maire mentionne que suite à des discussions et des négociations avec monsieur Daniel Gallant, propriétaire de l'ancien camion pompe de Cap St-Ignace, ce dernier a accepté de dépanner la Municipalité en échange d'équipements. Suite à une discussion, les conseillers votent ce qui suit :

05-09-08

Achat d'un camion incendie

Considérant que monsieur Daniel Gallant est disposé à céder à la Municipalité, et ce pour rendre service, un camion pompe en échange d'équipements ;

En conséquence ;

Il est proposé par madame Nancy Guichard

Appuyé par monsieur Denis Boulanger

Et unanimement résolu

Que la Municipalité des Saint-Antoine de l'Isle-aux-Grues acquière un camion pompe propriété de monsieur Daniel Gallant en échange de :

- Une pompe Wajax
- 150 pieds de boyaux
- Un boyau d'amorçage

Que la Municipalité absorbe les frais relatifs au remorquage et à l'entretien mécanique suite à une vérification.

Que monsieur Jacques André Roy, maire, soit autorisé à signer pour et au nom de la Municipalité les documents relatifs à l'immatriculation du véhicule.

Adopté.

05-09-09 Suspension temporaire du service incendie

Considérant que messieurs Michel Rousseau, chef pompier et Christian Vinet, pompier et responsable de la Sécurité incendie, ont constaté différents problèmes sur le camion incendie et ce, tant au niveau des pompes que mécaniques ;

En conséquence ;

Il est proposé par madame Nancy Guichard

Appuyé par monsieur Michel Rousseau

Et unanimement résolu

Que la municipalité de Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues suspende temporairement son service incendie ;

Qu'un avis public soit affiché aux endroits prévus par le Conseil.

Qu'une lettre circulaire soit transmise aux résidents et que cette information soit publiée sur le site Internet Isle-aux-Grues.com.

Que lorsque le service sera rétabli, les mêmes dispositions seront prises pour aviser la population.

Adopté.

Monsieur Christian Vinet signale que des valves supplémentaires ont été installées sur la réserve d'eau. Le travail a été effectué bénévolement par messieurs Réal Roy et Christian Vinet.

Monsieur Vinet mentionne qu'il est insatisfait des pratiques des pompiers et que des pratiques intensives auront lieu au mois de septembre en deux équipes de cinq pompiers. Monsieur Vinet signale que les frais de déplacement des pompiers volontaires sont défrayés par la Municipalité par contre, le

responsable de la réserve d'eau n'est pas rémunéré pour la machinerie fournie lors des pratiques. Suite à une discussion, les conseillers concluent de ce qui suit :

05-09-10 **Rémunération du responsable de la réserve d'eau**

Considérant que le responsable de la réserve d'eau doit fournir la machinerie qui sert à transporter la réserve d'eau pour les pratiques de pompiers ou sur les lieux d'un incendie ;

En conséquence ;

Il est proposé par monsieur Joël Bernier

Appuyé par monsieur Gaston Bernier

Et unanimement résolu

Que la Municipalité de Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues rémunère le responsable de la réserve d'eau au tarif de 35 \$/pratique pour les pratiques de pompiers et à 35 \$/l'heure sur les lieux d'un incendie.

Adopté.

10. Dossier touristique

05-09-11 **Modification à l'entente sur la répartition des sommes perçues et la constitution d'une réserve de sûreté pour les intervenants touristiques**

Considérant que la présente résolution abroge et remplace la résolution portant le numéro 05-05-19 ;

Considérant que la Municipalité perçoit les sommes provenant de la vente des billets et les redistribue aux organismes impliqués dans l'entente ;

Considérant qu'un prix de 7 \$ par adulte et de 3,50 \$ pour les enfants de 6 à 12 ans est fixé pour la visite combinée des expositions du Centre de la Volière, de l'Église et du musée le Grenier de l'Isle ;

Considérant que les établissements hôteliers et les gîtes seront détenteurs de billets *Passeport* et par conséquent pourront l'offrir à leur clientèle à un moindre coût soit : 6 \$ pour un adulte et 2,50 \$ pour un enfant ;

Considérant que des billets individuels hors passeport seront disponibles au coût de 6 \$ par adulte et 3 \$ pour les enfants pour les expositions du Centre de la Volière et de 3 \$ par adulte et 1,50 pour les enfants de 6 à 12 ans pour une visite du Grenier de l'Ile ;

Considérant que dans cette entente la Municipalité s'engage à défrayer le coût pour la confection et l'impression des billets ;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Denis Boulanger

Appuyé par monsieur Michel Rousseau

Et unanimement résolu

Que les montants perçus pour la vente des billets *passeport* et *hors passeport* soient répartis comme suit :

Pour la vente du billet *Passeport* :

Adulte à 7,00 \$

- Corporation de la Sauvagine de l'Isle-aux-Grues Inc. (Grenier de l'Ile) 2,25
- Fabrique de Saint-Antoine de l'Isle-aux-Grues (l'Église) 0,25
- Corporation de développement touristique de l'Isle-aux-Grues 2,25
- Municipalité de Saint-Antoine de l'Isle-aux-Grues (Centre de la Volière) 2,25

Enfant à 3,50 \$

- Corporation de la Sauvagine de l'Isle-aux-Grues Inc. (Grenier de l'Ile) 1,00
- Corporation de développement touristique de l'Isle-aux-Grues 1,00
- Municipalité de Saint-Antoine de l'Isle-aux-Grues (C.de la Volière) 1,50

Pour la vente du billet *Passeport* dans les établissements hôteliers et les gîtes:

Adulte à 6,00 \$

- Corporation de la Sauvagine de l'Isle-aux-Grues Inc. (Grenier de l'Ile) 2,00
- Corporation de développement touristique de l'Isle-aux-Grues 2,00
- Municipalité de Saint-Antoine de l'Isle-aux-Grues (Centre de la Volière) 2,00

Enfant à 3,00 \$

- Corporation de la Sauvagine de l'Isle-aux-Grues Inc. (Grenier de l'Ile) 0,50
- Corporation de développement touristique de l'Isle-aux-Grues 1,00
- Municipalité de Saint-Antoine de l'Isle-aux-Grues (Centre de la Volière) 1,50

Pour la vente du billet *hors passeport* :

Adulte à 6,00 \$ au Centre de la Volière

- Fonds de réserve 1,00
- Fabrique de Saint-Antoine de l'Isle-aux-Grues (l'Église) 0,25
- Corporation de développement touristique de l'Isle-aux-Grues 1,75
- Municipalité de Saint-Antoine de l'Isle-aux-Grues (Centre de la Volière) 3,00

Enfant à 3,00 \$ au Centre de la Volière

- Fonds de réserve 0,50
- Corporation de développement touristique de l'Isle-aux-Grues 1,00
- Municipalité de Saint-Antoine de l'Isle-aux-Grues (Centre de la Volière) 1,50

Adulte à 3,00 \$ au Grenier de l'Ile

- Corporation de la Sauvagine de l'Isle-aux-Grues Inc. (Grenier de l'Ile) 2,00
- Fonds de réserve 1,00

Enfant à 1,50 \$ au Grenier de l'Ile

- Corporation de la Sauvagine de l'Isle-aux-Grues Inc. (Grenier de l'Ile) 1,00
- Fonds de réserve 0,50

Que la Municipalité défraie la facture pour la confection et l'impression des billets.

Que monsieur Jacques André Roy, maire et/ou madame Hélène Painchaud secrétaire-trésorière soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité les documents relatifs à cette entente.

Adopté.

11. Placement Carrière -Été

05-09-12

Emplois pour étudiants

Considérant que la Municipalité a rencontré des candidats pour les postes de guide/interprète pour les expositions au Centre de la Volière et de préposé(e) à l'accueil et à l'information touristique à la gare fluviale de Montmagny ;

En conséquence,

Il est proposé par madame Nancy Guichard

Appuyé par monsieur Christian Vinet

Et unanimement résolu

Que mademoiselle Laurence Beaudoin-Masse soit embauchée à titre de guide/interprète pour les expositions au Centre de la Volière et monsieur Jean-Gabriel Castillo pour le poste de préposé à l'accueil et à l'information touristique à la gare fluviale de Montmagny pour la saison estivale et ce, au taux horaire de 7,60 \$.

Que la présente résolution entérine l'embauche de ces étudiants.

Adopté.

12. États financiers

Une copie des états financiers en date du 05-08-31 et des engagements budgétaires sont remis aux conseillers.

Monsieur Christian Vinet dresse un compte-rendu des états financiers de la Municipalité.

13. Passerelles d'embarquement pour piétons au quai de l'Isle-aux-Grues

05-09-13

Passerelles d'embarquement pour piétons au quai de l'Isle-aux-Grues

Considérant que la Société des traversiers du Québec, suite à la résolution portant le numéro 05-07-07 et afin de finaliser l'entente concernant les passerelles d'embarquement pour piétons au quai de l'Isle-aux-Grues, a transmis cette dernière à la Municipalité pour signature ;

En conséquence ;

Il est proposé par monsieur Denis Boulanger

Appuyé par monsieur Christian Vinet

Et unanimement résolu

Que la municipalité de Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues autorise monsieur Jacques André Roy, maire et madame Hélène Painchaud, directrice générale à signer pour et au nom de la Municipalité les documents relatifs à cette entente.

Adopté.

14. Activités du maire

Monsieur le maire dresse un aperçu des rencontres auxquelles il a assisté :

- Rencontre avec la Corporation de développement touristique dans le dossier du train balade.
- Réunion de la Corporation de mise en valeur de Grosse-Ile
- Rencontre avec la directrice du Grenier de l'Île et le président de la Corporation de développement touristique de l'Isle-aux-Grues.
- Rencontre avec monsieur Marc Couillard, comptable.

- Rencontre avec le CLD pour le dossier de la plate-forme d'observation.
- Conférence de presse portant sur le projet Internet haute vitesse.
- Rencontre avec l'ingénieur pour le dossier accès au fleuve.

15. Varia

a) Transport d'asphalte

Les 21, 22 et 23 septembre 2005, le ministère des Transports du Québec effectuera des travaux d'asphaltage à l'Isle-aux-Grues. Afin de faciliter le transport des équipements, une lettre circulaire sera transmise pour demander la collaboration de tous afin de limiter les véhicules personnels et de livraison durant cette période.

b) Négociations avec l'Union des producteurs agricoles

Monsieur le maire mentionne que des négociations seront mises de l'avant afin de voir la possibilité de doter la Municipalité d'un processus de planification stratégique du développement résidentiel.

c) Entretien des chemins municipaux

05-09-14 Entretien des chemins municipaux

Considérant que le Chemin de la Batture doit être entretenu afin de maintenir cette route en bon état ;

Considérant que les herbes sont hautes aux abords des chemins ;

En conséquence,

Il est proposé par madame Nancy Guichard

Appuyé par monsieur Joël Bernier

Et unanimement résolu

Que la municipalité de Saint-Antoine de l'Isle-aux-Grues embauche monsieur Réal Roy pour gratter le chemin de la Batture et monsieur Clément Normand pour faucher les abords des chemins de l'Isle-aux-Grues et de la Batture.

Adopté.

16. Période de questions

17. Levée de la séance

05-09-15 Levée de la séance

Il est proposé par madame Nancy Guichard

Appuyé par monsieur Michel Rousseau

Et unanimement résolu

Que la séance ordinaire du conseil soit levée à 23h20, l'ordre du jour étant épuisé.

Adopté.

Jacques André Roy, maire

Hélène Painchaud, dir. gén.

Province de Québec

Municipalité de Saint-Antoine de l'Isle-aux-Grues

Procès-verbal de séance spéciale du Conseil, tenue le 19 septembre 2005, à la salle de conférence du Centre de la Volière, à vingt heures.

En présence de conseillers :

Madame Nancy Guichard, messieurs Gaston Bernier, Joël Bernier, Denis Boulanger, Michel Rousseau et Christian Vinet formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Jacques André Roy.

Madame Hélène Painchaud, directrice générale, est également présente.

Un avis de convocation a été remis aux membres du Conseil municipal, le 15 septembre 2005. Un avis public a également été affiché aux endroits désignés par le Conseil.

Cette séance a pour but de traiter les sujets suivants :

1. Déneigement
2. Sécurité incendie et ambulance
3. Plate-forme d'observation
4. Projet de lettre à la Société des traversiers du Québec

Ouverture de la réunion

Monsieur le maire souhaite la bienvenue et déclare la réunion ouverte.

Monsieur le maire fait la lecture de l'avis de convocation.

1. Déneigement

Monsieur le maire fait un résumé des pourparlers qui ont eu lieu et présente les différentes clauses du contrat soumis par le ministère des Transports du Québec.

05-09-16 Contrat de déneigement

Considérant que le Ministère des Transports du Québec, pour le déneigement du chemin du Quai, d'une partie du chemin du Roi et du chemin de l'Aéroport sur une longueur de 3,23 km, a transmis à la Municipalité, le 14 septembre 2005, un contrat pour approbation du Conseil ;

Considérant que pour la saison 2005-2006 le Ministère propose un contrat au montant de 15 186,34 \$ auquel s'ajoute un montant de 1 500 \$ pour couvrir la période pré et post saison pour un total de 16 686,34 \$;

Considérant que le ministère des Transports augmente de 100 % la quantité d'abrasif et rembourse l'utilisation de ces derniers en période de pré et post saison ;

Considérant que le Ministère fournit à la Municipalité des balises, des sacs d'asphalte froid pour réparer les nids de poule ainsi que du matériel pour réparer les ponceaux ;

Considérant que les exigences pour l'épaisseur de nouvelle neige toléré sur la chaussée est doublé ;

Considérant que dorénavant la Municipalité pourra s'abstenir de communiquer les conditions routières ;

En conséquence :

Il est proposé par monsieur Michel Rousseau

Appuyé par monsieur Gaston Bernier

Et unanimement résolu

Que la municipalité de Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues accepte le contrat proposé par le ministère des Transports du Québec pour un montant de 15 186,34 \$ auquel s'ajoute un montant de 1 500 \$ pour couvrir la période pré et post saison pour un total de 16 686,34 \$

Que monsieur Jacques André Roy, maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Municipalité les documents relatifs à ce contrat.

Adopté.

2. Sécurité incendie et ambulance

Monsieur le maire annonce que la transaction pour l'acquisition d'un camion pompe est complétée. Une lettre de remerciements sera adressée à monsieur Daniel Gallant pour sa collaboration dans ce dossier.

05-09-17

Transfert d'immatriculation

Considérant que pour des raisons d'économie d'environ 1 000 \$, la Municipalité effectuera le transfert d'immatriculation (plaques d'immatriculation rurales) des ses véhicules : camions incendie et camion pour l'épandage des abrasifs ;

En conséquence;

Il est proposé par monsieur Denis Boulanger

Appuyé par Madame Nancy Guichard

Et unanimement résolu

Que la municipalité de Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues autorise monsieur Jacques André Roy, maire, à signer pour et au nom de la Municipalité les documents relatifs au transfert d'immatriculation (plaques d'immatriculation rurales) de ses véhicules.

Adopté.

Monsieur le maire mentionne qu'il a contacté monsieur Robert Blanchette du ministère des Transports du Québec, afin de demander un emplacement du côté ouest du garage de l'aéroport et ce, dans le but d'y ranger l'ambulance. Suite à cette demande, monsieur Blanchette a informé la Municipalité que cette partie de garage sert à entreposer les équipements et les matériaux requis pour l'entretien de la piste d'atterrissage et qu'il n'y a pas d'espace disponible. Suite à une discussion, les membres du Conseil concluent, que pour la saison hivernale, un seul camion pompe serait en service en plus de la réserve d'eau, l'ancien camion sera remisé pour l'hiver.

3. Plate-forme d'observation

Monsieur le maire mentionne que suite à une demande de vérification de la plate-forme d'observation auprès d'Hydro-Québec, cette dernière confirme que la plate forme respecte les normes pour la distance des fils électriques.

Monsieur le maire indique qu'une demande a été acheminée à monsieur Maurice Soulard, courtier en assurances de dommages, pour qu'une vérification soit effectuée sur la charpente de la plate-forme par l'assureur de la Municipalité.

4. Projet de lettre à la Société des traversiers du Québec

Monsieur le maire fait la lecture d'un projet de lettre ayant pour objet «Requête d'assistance technique de la Société des traversiers du Québec. » Suite à une discussion, les membres du conseil concluent que cette lettre doit être expédiée intégralement. Cette dernière sera acheminée à madame Julie Boulet, ministre déléguée au Transport et en copie conforme à messieurs Jean-Yves Gagnon, PDG de la Société des traversiers du Québec, Norbert Morin, député de L'Islet-Montmagny et Pierre Lachance, préfet de la MRC de Montmagny.

05-09-18 Levée de la séance

Il est proposé par monsieur Michel Rousseau

Appuyé par monsieur Christian Vinet

Et unanimement résolu

Que la séance spéciale du Conseil soit levée à 22h00, l'ordre du jour étant épuisé.

Adopté.

Jacques André Roy, maire

Hélène Painchaud, dir. gén.